

in Canada, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 62(2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act respecting telecommunications in Canada".

Mr. Lang, seconded by Mr. Andras (Port Arthur), by leave of the House, introduced Bill C-17, An Act to promote public safety and the protection of the environment in the transportation of dangerous goods, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 62(2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to promote public safety and the protection of the environment in the transportation of dangerous goods".

Mr. Lang, seconded by Mr. Andras (Port Arthur), by leave of the House, introduced Bill C-18, An Act to amend an Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbour of Quebec and to amend an Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

#### RULING BY MR. SPEAKER

MR. SPEAKER: I want to indicate to the House today that I have come to some conclusions with respect to a question of privilege raised by the honourable Member for Northumberland—Durham (Mr. Lawrence) on November 3 having to do with a number of matters which were the subject of an interesting discussion at that date. I have not made up my mind on two or three issues which I think should perhaps be discussed further. I want to leave them with the House in the hope that they may be argued at some convenient time. Perhaps I might simply say at this stage that on November 3, the honourable Member for Northumberland—Durham raised a question of privilege which came to his attention as a result of certain testimony before the McDonald Royal Commission. Briefly, the facts are as follows. In reply to a query on behalf of a constituent the honourable Member for Northumber-

land in Canada, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi concernant les télécommunications au Canada».

M. Lang, appuyé par M. Andras (Port Arthur), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-17, Loi visant à assurer la sécurité du public et la protection de l'environnement au cours du transport des marchandises dangereuses, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi visant à assurer la sécurité du public et la protection de l'environnement au cours du transport des marchandises dangereuses».

M. Lang, appuyé par M. Andras (Port Arthur), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-18, Loi modifiant l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

#### DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je voudrais faire savoir à la Chambre aujourd'hui que j'en suis venu à certaines conclusions à propos de la question de privilège soulevée par le député de Northumberland—Durham (M. Lawrence), le 3 novembre dernier, au sujet de certaines questions qui ont fait l'objet d'un intéressant débat ce jour-là. Je n'ai pas encore pris position sur deux ou trois points qui devraient, selon moi, être débattus plus à fond. J'en ferai part à la Chambre dans l'espoir qu'ils pourront être discutés à un moment opportun. Je devrais peut-être me borner à dire que le 3 novembre dernier, le député de Northumberland—Durham a soulevé la question de privilège à la suite d'un certain témoignage recueilli par la Commission royale d'enquête McDonald. En bref, voici les faits. En réponse à une demande de renseignements faite au nom d'un électeur, le député de Northumberland—Durham a reçu du